



## Comité du patrimoine bâti

### Procès-verbal

**N° de la réunion :** 17  
**Date :** le mardi 10 septembre 2024  
**Heure :** 09 h 30  
**Endroit :** Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest, et participation par voie électronique

**Présents :** Rawlson King, président et conseiller, Stéphanie Plante, vice-présidente et conseillère, Clarke Kelly, conseiller, Jeff Leiper, conseiller, Ariel Troster, conseillère, James Maddigan, membre

**Absent(s) :** Vaibhavi Dhote, membre, Christine Legault, membre, Carolyn Quinn, membre

---

1. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention des participants à la réunion et du public

Les avis et renseignements concernant les réunions sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants et les intervenants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation aux réunions hybrides.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 18 septembre 2024 dans le rapport 17 du Comité du patrimoine bâti.

La date limite pour s'inscrire par téléphone, en vue de prendre la parole devant le comité, de soumettre des commentaires par écrit ou de faire une présentation visuelle, est le 9 septembre, à 16 h, et la date limite pour s'inscrire par courriel, en vue de prendre la parole devant le comité, est le 10 septembre, à 8 h 30.

2. Déclarations d'intérêt

Aucune déclaration d'intérêt n'a été présentée.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Procès-verbal 16 du CPB – le mardi 9 juillet 2024

**Adopté**

4. Renvois

4.1 Désignation du 50, avenue Carruthers en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Dossier : ACS2024-PDB-RHU-0049 - Kitchissippi (quartier 15)

*Le rapport suivant a été renvoyé au Comité du patrimoine bâti par le Conseil municipal d'Ottawa le 10 juillet 2024.*

Les membres du Comité ont reçu de la correspondance, dont une copie est conservée au greffe municipal, de la part des personnes suivantes :

- Barbara Naegele, qui exprime son opposition;
- Patrimoine Ottawa, qui exprime son appui.

Barbara Naegele s'adresse aussi au Comité pour s'opposer aux recommandations du rapport.

Le Comité adopte la recommandation du rapport telle quelle.

**Recommandation(s) du rapport**

**Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil d'émettre un avis d'intention de désigner la Maison Vachon au 50, avenue Carruthers, en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, conformément à la Déclaration de la valeur du patrimoine culturel présentée dans le document 5 en pièce jointe.**

**Adopté**

5. Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment

5.1 Examen de l'opposition à l'avis d'intention de désigner la propriété située au 149, rue Rideau en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*

Dossier : ACS2024-PDB-RHU-0064 – Rideau-Vanier (quartier 12)

*Le délai réglementaire de 90 jours pour l'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 2 novembre 2024.*

Les membres du Comité ont reçu une lettre d'appui de Patrimoine Ottawa, dont une copie est conservée au greffe municipal.

Le Comité adopte la recommandation du rapport telle quelle.

**Recommandation(s) du rapport**

**Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil de ne pas retirer l'avis d'intention de désigner la propriété située au 149, rue Rideau, et de poursuivre le processus de désignation en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.**

**Adopté**

5.2 Examen de l'opposition à l'avis d'intention de désigner le 156, rue Rideau (comprenant les 152, 156-158, rue Rideau), en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*

Dossier : ACS2024-PDB-RHU-0065 – Rideau-Vanier (quartier 12)

*Le délai réglementaire de 90 jours pour l'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 2 novembre 2024.*

Les membres du Comité ont reçu une lettre d'appui de Patrimoine Ottawa, dont une copie est conservée au greffe municipal.

Le Comité adopte les recommandations du rapport telles quelles.

**Recommandation(s) du rapport**

**Que le Comité du patrimoine bâti recommande ce qui suit au Conseil :**

1. **Ne pas retirer l’avis d’intention de désigner la propriété située au 156, rue Rideau (comprenant les 152, 156-158, rue Rideau) et poursuivre le processus de désignation en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l’Ontario*; et**
2. **Promulguer un règlement municipal désignant le bien-fonds conformément, dans son ensemble, à la déclaration révisée de valeur sur le plan du patrimoine culturel, jointe en tant que document 6, compte tenu de l’opposition reçue par la greffière municipale.**

**Adopté**

5.3 Examen de l’opposition à l’avis d’intention de désigner le 198, rue Rideau en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l’Ontario*

Dossier : ACS2024-PDB-RHU-0066 – Rideau-Vanier (quartier 12)

*Le délai réglementaire de 90 jours pour l’examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l’Ontario, prendra fin le 2 novembre 2024.*

Les membres du Comité ont reçu une lettre d’appui de Patrimoine Ottawa, dont une copie est conservée au greffe municipal.

Le Comité adopte les recommandations du rapport telles quelles.

**Recommandation(s) du rapport**

**Que le Comité du patrimoine bâti recommande ce qui suit au Conseil :**

1. **Ne pas retirer l’avis d’intention de désigner la propriété située au 198, rue Rideau et poursuivre le processus de désignation en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l’Ontario*; et**
2. **Promulguer un règlement municipal désignant le bien-fonds conformément, dans son ensemble, à la déclaration révisée de valeur sur le plan du patrimoine culturel, jointe en tant que document 5, compte tenu de l’opposition reçue par la greffière municipale.**

**Adopté**

5.4 Examen de l'opposition à l'avis d'intention de désigner la propriété située au 217, rue Rideau en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Dossier : ACS2024-PDB-RHU-0068 – Rideau-Vanier (quartier 12)

*Le délai réglementaire de 90 jours pour l'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 2 novembre 2024.*

Les membres du Comité ont reçu une lettre d'appui de Patrimoine Ottawa, dont une copie est conservée au greffe municipal.

Le Comité adopte la recommandation du rapport telle quelle.

**Recommandation(s) du rapport**

**Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil de ne pas retirer l'avis d'intention de désigner la propriété située au 217, rue Rideau, et poursuivre le processus de désignation en vertu de la partie IV de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario.**

**Adopté**

5.5 Demande de démolition des bâtiments situés aux 227-229, 231-233 et 235-237, rue St-Patrick, qui sont des propriétés désignées en vertu de la partie V de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario

Dossier : ACS2024-PDB-RHU-0069 – Rideau-Vanier (quartier 12)

*Le délai réglementaire de 90 jours pour l'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 2 novembre 2024.*

Lesley Collins, gestionnaire de programme, Direction de la planification du patrimoine, fait un survol des recommandations du rapport et répond aux questions du Comité. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal. Les membres du personnel suivants sont aussi présents pour répondre aux questions du Comité :

- Christine Enta, conseillère juridique, Droit immobilier, de l'urbanisme et de l'aménagement, Services juridiques;
- Tim Marc, conseiller juridique principal, Droit immobilier, de l'urbanisme et de l'aménagement, Services juridiques;
- Jennifer Therkelsen, gestionnaire de programme, Services des règlements municipaux, Direction générale des services de protection et d'urgence (DGSPU);
- Maurice Quinn, conseil externe, Capacity Engineering Limited.

Les membres du Comité ont reçu de la correspondance, dont une copie est conservée au greffe municipal, de la part des personnes suivantes :

- Patrimoine Ottawa, qui émet des réserves;
- Marc Aubin, qui émet des réserves.

Les personnes suivantes prennent ensuite la parole pour commenter les recommandations du rapport :

- Janet Thompson Mar, qui exprime son appui;
- Josiah Frith, Association communautaire de la Basse-Ville, qui émet des réserves;
- Crystal McConkey, au nom des propriétaires, qui exprime son appui.

Au terme des délibérations, le Comité adopte les recommandations du rapport dans leur version modifiée par la motion n° BHC 2024-17-01, qui ajoute une troisième recommandation à soumettre au Conseil pour examen.

### **Recommandation(s) du rapport**

**Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil :**

- 1. D'approuver les demandes de démolition des bâtiments situés aux 227-229, 231-233 et 235-237, rue St-Patrick, et de délivrer un permis patrimonial sous réserve des conditions suivantes :**
  - a. Que le ou les propriétaires enregistrés des biens-fonds concluent une entente avec la Ville, qui sera enregistrée sur le titre de propriété, stipulant que le ou les propriétaires enregistrés doivent respecter les points suivants jusqu'à ce que les bâtiments de remplacement soient construits :**

- i. **Assurer l'aménagement paysager des propriétés à la satisfaction de la directrice générale, Services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment;**
  - ii. **Ne pas utiliser les propriétés à d'autres usages intérimaires.**
  - iii. **Entretenir les propriétés conformément au Règlement sur les normes d'entretien des biens.**
2. **D'exempter les propriétés en question des exigences du Règlement sur le contrôle des démolitions de 2012 (2012-377).**

**Adopté en version modifiée**

**Motion n°CPB 2024-17-01**

Proposée par S. Plante

**3. Demander au personnel de se pencher sur l'expression architecturale historique des bâtiments présents et sur leur contribution au paysage de rue, lors de l'étude des futures demandes de construction, conformément à la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, pour les propriétés situées aux 227-229, 231-233 et 235-237, rue St-Patrick.**

**Adopté**

- 5.6 Demande de démolition de la propriété du 7, chemin Crescent, désignée en vertu de la partie V de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* dans le district de conservation du patrimoine (DCP) de Rockcliffe Park

Dossier : ACS2024-PDB-RHU-0046 - Rideau-Rockcliffe (quartier 13)

*Le délai réglementaire de 90 jours pour l'examen de cette demande, exigé en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario, prendra fin le 16 octobre 2024.*

Ashley Kotarba, urbaniste II, Direction de la planification du patrimoine, résume les recommandations du rapport et répond aux questions du Comité. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal. Les membres du personnel suivants sont aussi présents pour répondre aux questions du Comité :

- Lesley Collins, gestionnaire de programme, Direction de la planification du patrimoine;
- Jennifer Therkelsen, gestionnaire de programme, Services des règlements municipaux, DGSPU.

Les membres du Comité ont reçu une lettre de Patrimoine Ottawa, qui fait part de ses commentaires sur les recommandations du rapport. Une copie de cette lettre est conservée au greffe municipal.

Les personnes suivantes prennent ensuite la parole pour commenter les recommandations du rapport :

- Linda Hoad, Patrimoine Ottawa, qui émet des réserves;
- Peter Hume, au nom des propriétaires, qui exprime son appui;
- Michele Hayman, comité du patrimoine de Rockcliffe Park, qui fait des commentaires.

Au terme des délibérations, le Comité adopte les recommandations du rapport telles quelles.

### **Recommandation(s) du rapport**

#### **Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil municipal :**

- 1. D'approuver la demande de démolition de l'habitation et du garage du 7, chemin Crescent à la condition que :**
  - a. Que le ou les propriétaires enregistrés des biens-fonds concluent une entente avec la Ville, qui sera enregistrée sur le titre de propriété, stipulant que le ou les propriétaires enregistrés doivent respecter les points suivants jusqu'à ce que les bâtiments de remplacement soient construits :**
    - i. Assurer l'aménagement paysager des propriétés à la satisfaction de la directrice générale, Services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment;**
    - ii. Ne pas utiliser les propriétés à d'autres usages intérimaires.**
    - iii. Entretien des propriétés conformément au Règlement sur les normes d'entretien des biens.**



**2. D'exempter les propriétés en question des exigences du Règlement sur le contrôle des démolitions de 2012 (2012-377).**

**Adopté**

5.7 Désignation du 200, avenue Fifth en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*

Dossier : ACS2024-PDB-RHU-0061 – Capitale (quartier 17)

Les membres du Comité ont reçu une lettre d'appui de Patrimoine Ottawa, dont une copie est conservée au greffe municipal.

Le Comité adopte la recommandation du rapport telle quelle.

**Recommandation(s) du rapport**

**Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil d'émettre un avis d'intention de désigner la maison située au 200, avenue Fifth, aux termes de la Partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, conformément à la Déclaration de la valeur de patrimoine culturel jointe en tant que document 4.**

**Adopté**

5.8 Désignation du 218, rue Cantin, du 224, avenue McArthur, du 297, rue Dupuis, du 159 (aussi connu sous le numéro 149), chemin de Montréal et du 381, chemin de Montréal en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*

Dossier : ACS2024-PDB-RHU-0007 – Rideau-Vanier (quartier 12)

Les membres du Comité ont reçu une lettre d'appui de Patrimoine Ottawa, dont une copie est conservée au greffe municipal.

Le Comité adopte les recommandations du rapport telles quelles.

**Recommandation(s) du rapport**

**Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil de :**

- 1. Publier un avis d'intention de désigner la propriété située au 218, rue Cantin, en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, conformément à la déclaration de**

valeur sur le plan du patrimoine culturel faisant l'objet du document 5 ci-joint.

2. Publier un avis d'intention de désigner la propriété située au 224, avenue McArthur, en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, conformément à la déclaration de valeur sur le plan du patrimoine culturel faisant l'objet du document 7 ci-joint.
3. Publier un avis d'intention de désigner la propriété située au 297, rue Dupuis, en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, conformément à la déclaration de valeur sur le plan du patrimoine culturel faisant l'objet du document 9 ci-joint.
4. Publier un avis d'intention de désigner la propriété située au 159, chemin de Montréal (aussi connue sous l'adresse 149, chemin de Montréal) en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, conformément à la déclaration de valeur sur le plan du patrimoine culturel faisant l'objet du document 11 ci-joint.
5. Publier un avis d'intention de désigner la propriété située au 381, chemin de Montréal, en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, conformément à la déclaration de valeur sur le plan du patrimoine culturel faisant l'objet du document 13 ci-joint.

Adopté

5.9 Désignation du 123, rue Metcalfe en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*

Dossier : ACS2024-PDB-RHU-0062 - Somerset (quartier 14)

Greg MacPherson, urbaniste II, Direction de la planification du patrimoine, donne une présentation résumant la recommandation du rapport. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

Les membres du Comité ont reçu une lettre d'appui de Patrimoine Ottawa, dont une copie est conservée au greffe municipal.

Les intervenants suivants prennent la parole :

- Jack Hanna (Centretown Community Association), qui exprime son appui;
- David Jeanes, qui exprime son appui;

Au terme des délibérations, le Comité adopte la recommandation du rapport telle quelle.

#### **Recommandation(s) du rapport**

**Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil de publier un avis d'intention de désigner la propriété située au 123, rue Metcalfe en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, conformément à la déclaration de la valeur de patrimoine culturel ci-jointe en tant que document 5.**

**Adopté**

#### 5.10 Rapport de 2024 sur la radiation de biens inscrits au Registre du Patrimoine

Dossier : ACS2024-PDB-RHU-0067 - À l'échelle de la ville

Les membres du personnel suivants sont présents pour répondre aux questions du Comité :

- Sara Wehbi, urbaniste I, Direction de la planification du patrimoine;
- Lesley Collins, gestionnaire de programme, Direction de la planification du patrimoine.

Les membres du Comité ont reçu une lettre de Patrimoine Ottawa, qui fait part de ses commentaires sur les recommandations du rapport. Une copie de cette lettre est conservée au greffe municipal.

Linda Hoad, Patrimoine Ottawa, s'adresse au Comité pour commenter les recommandations du rapport.

Au terme des délibérations, le Comité adopte la recommandation du rapport telle quelle.

#### **Recommandation(s) du rapport**

**Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil de supprimer du Registre du Patrimoine toute référence aux 15 propriétés énumérées dans le document 1.**

**Adopté**

5.11 Mise à jour du Programme de subventions au patrimoine pour la restauration des édifices

Dossier : ACS2024-PDB-RHU-0050 - À l'échelle de la ville

Les membres du Comité ont reçu une lettre d'appui de Patrimoine Ottawa, dont une copie est conservée au greffe municipal.

Le Comité adopte les recommandations du rapport telles quelles.

**Recommandation(s) du rapport**

**Que le Comité du patrimoine bâti recommande au Conseil :**

- 1. D'approuver la version à jour des « Lignes directrices du Programme de subventions au patrimoine pour la restauration des édifices » (document 1 ci-joint), dans le cadre du programme de 2025;**
- 2. De remplacer le nom du programme par « Programme de subventions pour les propriétés patrimoniales », dans le cadre du programme de 2025.**

**Adopté**

6. Bureau du greffe municipal

6.1 Rapport de situation – demandes de renseignement et motions du Comité du patrimoine bâti pour la période se terminant le 23 août 2024

Dossier : ACS2024-OCC-CCS-0074 - À l'échelle de la ville

**Recommandation(s) du rapport**

**Que le Comité du patrimoine bâti prenne connaissance de ce rapport.**

**Reçu**

7. Points à huis clos  
Il n'y a aucun point à huis clos.
8. Avis de motions (pour examen lors d'une réunion subséquente)  
Il n'y a aucun avis de motion.
9. Demandes de renseignements  
Il n'y a aucune demande de renseignements.
10. Autres questions  
Il n'y a aucune autre question.
11. Levée de la séance  
Prochaine réunion  
Le mardi 8 octobre 2024.  
La séance est levée à 11 h 51.

---

Original signé par M. Blais,  
Coordonnatrice de comité

---

Original signé par Conseiller  
R. King, Président